



# ENTREPRENEURS BTOB :

## LIMITEZ VOS RISQUES D'IMPAYÉS

Le défaut de paiement de la part des clients peut rapidement se révéler dramatique pour la survie d'une entreprise, surtout quand celle-ci n'a pas une trésorerie très importante.

Mais ce n'est pas une fatalité. En effet, il existe des moyens de prévention et des actions que tout entrepreneur peut **facilement mettre en œuvre pour limiter sensiblement son risque d'impayé.**



1 JOURNÉE – 7 HEURES



- DIRIGEANTS DE TPE/ PME  
- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS  
- PROFESSION LIBÉRALE



550€ / PERSONNE



AUCUN PRÉREQUIS



PROCHAINES SESSIONS :  
CF SITE INTERNET

### PROGRAMME

1. Les mesures contractuelles pour prévenir et limiter les impayés.
  - 1.1. La phase avant-vente.
  - 1.2. Les clauses essentielles du contrat pour limiter le risque d'impayé.
2. La gestion pratique du projet – les bons réflexes
  - 2.1. Avant de commencer la prestation.
  - 2.2. Pendant la prestation.
3. Les modes de recouvrement des créances impayées
  - 3.1. Les modes amiables.
  - 3.2. La procédure d'injonction de payer.
  - 3.3. Le contentieux judiciaire.

### OBJECTIFS

- Identifier les clauses contractuelles permettant limiter les risques d'impayés.
- Etablir une stratégie des actions simples à mettre en œuvre pour limiter le risque d'impayé.
- Identifier les avantages et inconvénients des 3 principaux modes judiciaire et extra-judiciaire de recouvrement des créances.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise au participant d'une documentation pédagogique.
- Présentation et explication des règles juridiques illustrées par des exemples pratiques.
- Une place importante est laissée aux mises en situation des participants.

### EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation en début et fin de formation sous forme de QCM ou tests pratiques.
- Evaluation à froid sous forme de plan d'action
- Document d'évaluation de satisfaction.
- Attestation de suivi de formation

### LES + DE LA FORMATION

- Une formation pragmatique basée sur l'expérience terrain d'un praticien du droit.
- Une large place faite à la mise en situation pratique pour permettre aux participants d'intégrer le contenu théorique.
- Un suivi personnalisé après la formation.



STÉPHANE GUERRE  
AVOCAT

[www.gs-avocat.fr](http://www.gs-avocat.fr)